

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 83 Projet de coopération avec Beyrouth : création du centre de mémoire et culture
« Maison jaune ».

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1115-1, L.2121-29 et L.2122-22, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accepter la subvention du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international pour le projet de coopération susvisé ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris accepte la subvention octroyée par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), pour le projet de coopération avec la Municipalité de Beyrouth dans le domaine de la création et de l'animation d'une instance de gestion pérenne pour le centre de mémoire et de culture de la Maison Jaune – Beit Beirut.

Article 2 : Ce projet se déroulera sur les années 2016 à 2018. La recette correspondante, soit 30 490 euros, sera affectée au chapitre 74, nature 7478 du budget de fonctionnement municipal de la Ville de Paris.

Article 3 : La Ville de Paris contribuera à ce programme de coopération à hauteur de 34 130 euros maximum, dont 6 750 euros d'expertise valorisée. Les dépenses en frais réels engagées directement par la Ville dans le cadre de ce programme s'élèveront donc à 64 628 euros maximum, en incluant la contribution du MAEDI.

Article 4 : Les dépenses relatives au projet seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des relations internationales, exercice 2016 et suivants : centre financier 07, fonction VO48, fonds 120, chapitre 011, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO